



## COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

Séance du 22 DECEMBRE 2017

### RESUME SOMMAIRE

« Le texte complet des délibérations sera publié au recueil des actes administratifs disponible à l'Espace de Découverte du Cheval en Bretagne ».

\*\*\*\*\*

Suite à la convocation en date du 15 décembre 2017, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le Vendredi 22 Décembre 2017 à 16 heures 30, à l'Espace de Découverte du Cheval en Bretagne à HENNEBONT, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

#### Présents :

Mme Gaël LE SAOUT, M. Alain LE QUELLEC, Mme Karine BELLEC, M. Jean-Rémy KERVARREC, Mme Marie-Annick LE BELLER, Mme Claudine CORPART, M. Joël IZAR (suppléant).

#### Absents excusés :

Mme Kaourintine HULAUD, Mme Marie-Annick MARTIN, Mme Gisèle GUILBART, Mme Armelle NICOLAS, M. François LE LOUER.

*A titre indicatif, était également présent le membre suppléant suivant :*  
M. Frédéric TOUSSAINT

\*\*\*\*\*

#### 1 - INSTALLATION DE NOUVEAUX MEMBRES

##### LE COMITE,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment celles de l'article L.5211-10,  
Vu la délibération de Lorient Agglomération du 17 octobre 2017,  
Vu la délibération du Conseil Départemental du 17 novembre 2017,  
Vu les statuts du syndicat mixte du haras national d'Hennebont,

Article unique : DECLARE installées pour représenter Lorient Agglomération au sein du Syndicat Mixte du Haras d'Hennebont :  
- Mme Gisèle GUILBART en qualité de membre titulaire,  
- Mme Emmanuelle WILLIAMSON en qualité de membre suppléante.

et pour représenter le Conseil départemental au sein du Syndicat Mixte du Haras d'Hennebont :  
- Mme Karine BELLEC, en qualité de membre titulaire.

## **2 - ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT**

Mme Karine BELLEC, ayant obtenu la majorité absolue (8 voix), le Président l'a déclaré installée en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Syndicat.

## **3 - COMITE DE SUIVI - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Vu les statuts du syndicat mixte du haras national d'Hennebont,

Article unique : **DESIGNE** pour siéger au sein du Comité de suivi Mme Karine BELLEC en tant que membre titulaire et M. Jean-Rémy KERVARREC en tant que membre suppléant.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **4 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2017**

Le compte-rendu de la séance du 20 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

## **5 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-36, L 2312-1, L 2313-1,

Article unique : **PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2018 du budget, sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientations budgétaires.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*



L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.